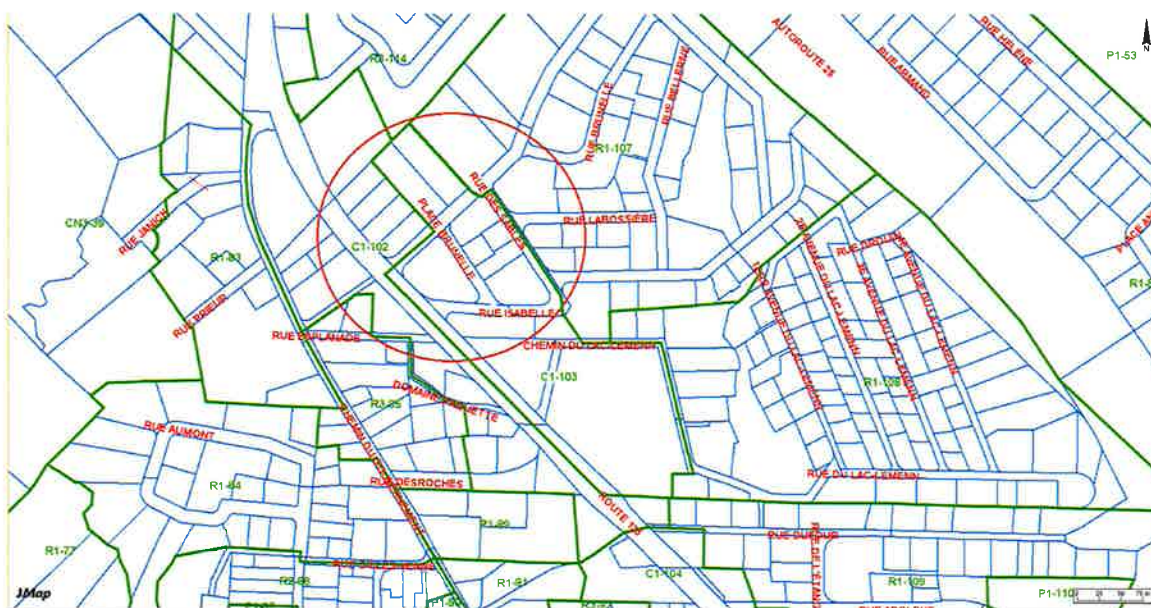


**AVIS PUBLIC**  
**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**  
**PROJET DE RÈGLEMENT 1021-20**

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le plan de zonage joint au règlement de zonage numéro 377.

Le conseil de la municipalité de Sainte-Julienne a adopté, le 9 novembre 2020, un premier projet de règlement n°1021-20 amendant le règlement de zonage n°377 tel qu'amendé subséquemment, et visant à modifier la délimitation de la zone C1-103 afin d'y inclure les lots 4 080 935, 4 080 936, 4 081 001, 4 081 002, 4 081 003, 4 081 004, 4 081 005 et 6 302 07, le tout tel qu'indiqué au plan ici-bas.

**Nouvelle délimitation des zones C1-103 et R1-107**



Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Conformément aux normes mises en place par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH), à titre de consultation publique, le service d'urbanisme de la municipalité recevra les commentaires écrits concernant ce projet de règlement du 19 novembre au 4 décembre à midi et les transmettra au Conseil municipal pour que ce dernier en prenne connaissance avant d'adopter son second projet de règlement. Les commentaires peuvent être acheminés par :

Courrier À/S du service de l'urbanisme  
2450 rue Victoria,  
Sainte-Julienne, Québec  
J0K 2T0

Courriel [urbanisme@sainte-julienne.com](mailto:urbanisme@sainte-julienne.com)

Toute personne intéressée par ce projet de règlement peut en obtenir une copie en présentant la demande à l'adresse courriel : [municipalite@sainte-julienne.com](mailto:municipalite@sainte-julienne.com) ou en se présentant aux bureaux de la municipalité, situés au 2450, rue Victoria, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00.

Donné à Sainte-Julienne, ce 11 novembre 2020

  
France Landry  
Directrice générale et secrétaire-trésorière